

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ROGER JOLIVOT

Chronique des statistiques financières

Journal de la société statistique de Paris, tome 89 (1948), p. 411-427

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1948__89__411_0

© Société de statistique de Paris, 1948, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III

CHRONIQUE DES STATISTIQUES FINANCIÈRES

En 1946, le Ministre des Finances avait chargé ses services de dresser un inventaire de la situation financière de la France afin de donner au Parlement et au Gouvernement les éléments d'information qui leur étaient nécessaires pour mettre en œuvre le redressement économique et financier du pays. Un document important, plus connu sous le nom « d'inventaire Schuman » fut alors publié (décembre 1946) et donnait une vue d'ensemble assez complète sur l'évolution du problème financier depuis 1913 (1).

La tenue à jour de cet inventaire devrait normalement permettre de faire à chaque instant le « point » de la situation financière. Cependant celle-ci est actuellement trop mouvante et la législation est trop souvent en retard sur les réalités pour permettre d'en tirer des conclusions suffisamment significatives.

(1) Voir le *Bulletin de Statistique du ministère des Finances*, n° 1, 1^{er} trimestre 1947. Imprimerie nationale.

Nous nous bornèrons, dans le cadre de cette chronique, à donner quelques indications sur les budgets de 1947 et de 1948, sur les opérations réalisées par le Trésor et sur l'évolution de la Dette publique.

I. — LE BUDGET DE L'ÉTAT.

Bien que, dans son ensemble, le budget reste toujours défini, selon les termes du décret de 1862, comme « l'acte par lequel sont annuellement prévues et autorisées les dépenses et les recettes de l'État », l'évolution économique récente lui a fait perdre une grande partie de son caractère de préalabilité; c'est ainsi que, par exemple, le budget civil ordinaire de l'exercice 1947 ne fut fixé que par la loi du 13 août 1947, encore subit-il par la suite de sérieuses modifications. Quant aux dépenses militaires de ce même exercice, aucun texte d'ensemble n'en fixa le montant global; les crédits correspondants ont, en effet, été votés à plusieurs reprises pour des périodes variant de un mois à trois mois.

Les recettes et dépenses effectives d'un exercice ne peuvent, naturellement, être connues qu'avec un certain retard qui, en période normale, est de l'ordre de deux années. Elles font l'objet d'un texte officiel dit *Loi de règlement de l'exercice*. La centralisation définitive des écritures a considérablement été retardée depuis la guerre et les derniers comptes définitifs actuellement publiés sont ceux relatifs à l'exercice 1941. Nous nous bornerons donc à comparer, pour les années 1947 et 1948 les prévisions publiées au *Journal officiel* en tenant compte, cependant, de quelques projets de loi actuellement déposés sur le bureau de l'Assemblée Nationale.

Les prévisions initiales, bien qu'elles soient presque toujours inférieures à la réalité, présentent l'avantage de mieux renseigner sur l'évolution des grandes masses budgétaires puisqu'elles traduisent l'incidence, en année pleine, de mesures décidées au cours de l'exercice précédent.

A) *Le budget ordinaire.*

La tableau I ci-après permet de suivre l'évolution des crédits prévus pour chacun des exercices 1947 et 1948.

Le classement comptable des dépenses courantes en huit grandes parties, maintenant traditionnel (mises à part les dépenses résultant des hostilités qui forment le titre II des dépenses ordinaires) n'est malheureusement pas uniforme pour tous les ministères. En particulier, et c'est la divergence la plus importante qu'il ne faut pas perdre de vue, les dépenses d'allocations familiales sont inscrites sous la rubrique « charges sociales » dans les budgets civils alors que les départements militaires groupent ces dépenses avec les dépenses de personnel sans qu'il soit possible de les distinguer.

Sous ces réserves, l'examen des tableaux I, II et III montre que si, dans leur ensemble, les dépenses budgétaires n'ont pas augmenté plus que les prix par rapport à 1938, leur répartition a sensiblement varié.

a) Les charges de la Dette publique ne sont qu'un peu plus de trois fois supérieures à ce qu'elles étaient en 1938 alors que le montant en capital de la Dette portant intérêt a plus que quadruplé. Ce résultat est dû à l'accroissement considérable de la dette à court terme à faible taux d'intérêt et aux diverses

conversions d'emprunt à long terme, rendues possibles, par une baisse momentanée du loyer de l'argent à long terme. Il en résulte que les charges de la Dette publique ne représentent plus, en 1948, qu'environ 6 % du total des dépenses ordinaires soit un poids trois fois moins lourd qu'en 1938.

b) Même en tenant compte des récentes mesures de revalorisation de la dette viagère (14 milliards de crédits supplémentaires ont été accordés par la loi du 27 février 1948), celle ci ne représente, en 1948, qu'un poids deux fois plus faible qu'avant la guerre malgré l'augmentation du nombre des pensionnés due aux hostilités.

c) En revanche, ce sont les dépenses de personnel et de matériel qui ont contribué le plus au gonflement des dépenses budgétaires. Pour l'exercice 1948, ces dépenses peuvent se répartir ainsi (en milliards de francs) :

	Dépenses civiles	Dépenses militaires	Ensemble
Personnel et charges sociales	216,7	164,3	381,0
Matériel, fonctionnement des services et travaux. .	49,2	128,7	177,9

Les dépenses de matériel doivent donc, pour près des trois quarts, être imputées aux budgets militaires. Quant aux dépenses de personnel, elles sont en grande partie imputables au budget civil, encore convient-il de remarquer que le crédit de 100 milliards prévu pour le reclassement de la fonction publique a été compté en partie (60 milliards) dans les dépenses militaires. L'accroissement des dépenses de personnel est évidemment lié à l'accroissement des effectifs et la guerre; comme la reconstruction, n'a fait qu'accentuer l'extension progressive du rôle de l'État dans les domaines les plus divers de l'économie, car le développement de la civilisation moderne conduit l'État à ne plus s'affirmer « seulement responsable de la sécurité intérieure et extérieure mais encore de l'ordre et du progrès économique et social ».

d) L'importance des « dépenses résultant des hostilités » tend à se réduire. Ces dépenses comprenaient surtout des frais à la charge du Trésor due à la compensation des prix de certains produits (pain, lait, produits sidérurgiques, charbon) et à la couverture du déficit résultant de l'importation de produits alimentaires et de produits industriels. Cette remarque permet de noter que les subventions dites économiques ne figurent pas sous la rubrique « Subventions » du budget ordinaire. Celle-ci résume les subventions du budget général à diverses collectivités (ville de Paris, collectivités locales, budgets annexes) les subventions pour frais de recherches, les dotations à divers organismes nationaux et internationaux, etc...

De même, toutes les dépenses dues aux hostilités ou à leur liquidation ne sont pas regroupées sous le titre II du budget ordinaire. Un certain nombre d'entre elles figurent dans les dépenses des ministères (par exemple celles de la reconstruction et celles du Plan d'équipement) d'autres, dans le budget extraordinaire et d'autres enfin, dans les mouvements des comptes spéciaux du Trésor. L'étude de leur évolution nécessiterait une synthèse de ces divers éléments.

TABLEAU I
Évolution des grandes masses budgétaires.
Dépenses ordinaires en milliards de francs.

	EXERCICE 1938	EXERCICE 1947		EXERCICE 1948	
	Résultats comptables	Prévisions initiales (1)	Situation au 15 juin 1948	Prévisions initiales (2)	Situation au 15 juin 1948 (3)
Dette publique.	14,4	42,7	44,3	44,3	49,9
Dette viagère.	14,5	62,1	80,4	75,9	99,4
Pouvoirs publics.	0,2	1,2	1,7	1,5	2,4
Personnel.	14,1	152,5	202,2	196,5	340,4
Matériel, fonctionnement des services et travaux.	10,0	108,1	126,3	148,2	177,9
Charges sociales.	3,4	37,8	38,1	26,8	40,6
Subventions.	3,8	37,0	51,1	39,7	51,9
Dépenses diverses.	3,2	8,1	9,9	8,2	9,3
TOTAL des dépenses courantes.	63,6	449,5	554,0	541,1	771,3
Dépenses résultant des hosti- lités.	—	39,0	92,8	33,1	26,4
TOTAL des dépenses du budget ordinaire.	63,6	588,5	646,3	574,2	798,2

(1) Obtenues en multipliant par 4 les crédits du premier trimestre.

(2) Obtenues en ajoutant aux crédits initialement reconduits quatre fois les crédits militaires du 1^{er} trimestre.

(3) Obtenue en tenant compte de divers projets de loi (notamment le projet 3027 du 30 décembre 1947, non encore voté, portant aménagement des crédits reconduits) de textes parus en 1948 et en ajoutant le double des crédits militaires du 1^{er} semestre.

TABLEAU II
Évolution des grandes masses budgétaires.
(Dépenses ordinaires) en % du total.

	1938	1946	1947	1948
Dette publique.	22,6	7,4	6,8	6,2
Dette viagère.	22,8	10,4	12,4	12,4
Pouvoirs publics.	0,3	0,2	0,3	—
Personnel.	22,2	29,9	31,4	42,6
Matériel, fonctionnement des services et travaux.	15,7	13,9	19,5	22,7
Charges sociales.	5,4	6,5	5,9	5,1
Subventions.	6,0	7,1	7,9	6,5
Dépenses diverses.	5,0	1,5	1,5	1,2
Dépenses résultant des hos- tités.	—	23,1	14,3	3,3
	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU III
Évolution comparée de certaines masses budgétaires et des prix
(en indices par rapport à 1938).

	1938	1946	1947	1948
Dette publique.	100	254	308	347
Dette viagère.	100	360	555	685
Personnel et charges sociales. .	100	1.045	1.373	2.197
Matériel, fonctionnement des services et travaux.	100	694	1.263	1.779
Subventions.	100	940	1.342	1.365
Dépenses diverses (y compris pouvoirs publics).	100	250	341	344
TOTAL des dépenses ordinaires.	100	785	1.014	1.252
Indice des prix de gros. . . .	100	648	989	1.653 (1)

(1) Indice de mai 1948.

B. Le Budget extraordinaire.

Sous sa forme actuelle, le budget extraordinaire regroupe toutes les dépenses correspondant à des investissements de l'État, soit pour la reconstruction et la remise en état du domaine public, soit pour la reconstruction et la reconstitution des biens privés, soit enfin, pour l'équipement du pays dans le cadre d'un plan échelonné sur un certain nombre d'années. Les dépenses extraordinaires improductives, comme celles résultant de la liquidation des hostilités, restent donc comprises dans le budget ordinaire et sont couvertes par les rentrées fiscales ordinaires.

Les dépenses du budget extraordinaire sont en principe financées par des ressources provenant de l'emprunt et dans une certaine mesure de l'octroi de crédits extérieurs. De plus, certaines recettes exceptionnelles, comme le produit de la majoration de 25 % de l'impôt de solidarité nationale, ont été affectées au financement du budget extraordinaire.

Les crédits votés pour le budget de la reconstruction et de l'équipement ne s'appliquent, en 1948, qu'au premier semestre et s'élevait à 101 milliards dont 78 pour les dépenses civiles et 23 pour les dépenses militaires. En fait, un projet de loi prévoit 54 milliards pour le budget militaire de reconstruction et d'équipement pour l'ensemble de l'exercice 1948.

C. Ensemble des charges de trésorerie.

Le total des dépenses ordinaires et extraordinaires ne donne que le montant des charges du budget général. Pour avoir une idée du total des dépenses de l'État, il convient d'y ajouter certaines dépenses de trésorerie qui, bien que récupérables, n'en constituent pas moins une charge sensible pour le Trésor. Ce sont, en particulier, les dépenses de dommages de guerre (128 milliards en 1947 et 229 milliards en 1948), les avances du Trésor pour équipement de la S. N. C. F. et des Sociétés nationalisées, etc... Ces dépenses devraient, en principe, être couvertes par des emprunts lancés tant par des groupements de sinistrés que par les sociétés nationalisées. En fait, un certain déficit subsiste pour le Trésor. Pour 1948 nous avons retenu un total de 441 milliards qui peuvent se décomposer ainsi : 229 milliards d'avances au titre de la réparation des dommages de guerre (crédits ouverts par la loi du 31 décembre 1947 et par la loi du 21 mars 1948), 195 milliards d'avances pour équipement des Sociétés nationalisées (prévisions du premier semestre 90 milliards, prévisions du second semestre 105 milliards), 17 milliards d'avances diverses (en particulier sur les dépenses extraordinaires des budgets annexes).

La situation actuelle des dépenses prévues pour les exercices 1947 et 1948 peut donc se résumer ainsi :

TABLEAU IV (milliards de francs).

DÉPENSES	EXERCICE 1947			EXERCICE 1948		
	Civiles	Militaires	Totales	Civiles	Militaires	Totales
Ordinaires	449	197	646	486	312	798
Extraordinaires	59	50	109	156	54	210
Totales du budget général	508	247	755	642	366	1.008
Dépenses de Trésorerie	161	7	168	441	—	441
TOTALES	669	254	923	1.083	366	1.449

C. Résultats provisoires des budgets non réglés.

Les Situations résumées des opérations du Trésor permettent de donner les résultats provisoires des budgets non encore réglés. Le tableau ci-après donne ces résultats depuis 1942 en tenant compte pour chaque exercice de la période complémentaire. Précisons que ces nombres ne concernent que le budget général de l'État.

TABLEAU V
Résultats provisoires des budgets non réglés
(en milliards de francs).

	1942	1943	1944	1945	1946	1947 (1)
Exercice courant.	123,3	128,7	159,2	368,0	444,2	601,3
Période complémentaire.	6,8	7,0	60,5	98,6	64,8	14,8
Dépenses totales.	130,1	135,7	219,7	466,6	509,0	616,1
Recettes totales.	97,0	121,1	123,0	220,8	437,1	627,3
Déficit.	33,1	14,6	96,7	245,8	71,9	— 11,2

(1) Situation au 29 février 1948 compte tenu du versement au budget général, d'un excédent des ressources de la Caisse autonome d'Amortissement sur les dépenses de cet établissement (versement en 1948 d'un acompte de 27 milliards au titre de 1947, et versement de 19,1 milliards au titre de 1946).

D. Les recettes fiscales.

a) Recouvrements effectifs.

Au cours de l'année 1947 les rentrées fiscales ont atteint 625 milliards si l'on ne tient pas compte des recettes de la Caisse autonome, affectées en principe à l'amortissement de la Dette publique. En fait, une partie des excédents de ressources de la Caisse autonome d'amortissement est reversée en fin d'exercice, au budget général.

Le tableau VI compare, aux résultats de 1938, les recouvrements effectués en 1946 et en 1947. Il fait apparaître les résultats de l'effort fiscal accompli dans le cadre de la politique de stabilisation des salaires et des prix qui s'était fixé pour premier objectif, l'équilibre du budget ordinaire. Les mesures fiscales prises depuis un an portent sur quelques aménagements qui ont eu pour but, soit d'accroître les ressources normales du budget, soit d'adapter la législation fiscale au niveau des prix. Parmi les premières, les plus importantes sont celles relatives à la revision des forfaits en matière de bénéfices industriels et commerciaux, de bénéfices non commerciaux et de bénéfices agricoles (dans la plupart des cas, les anciens forfaits ont été doublés et même triplés), celles relatives à la majoration de 25 % de l'impôt de solidarité nationale (dont le produit a été affecté au budget de la reconstruction et de l'équipement) celles relatives à l'accélération des rentrées fiscales, enfin un nouvel impôt exceptionnel a été créé par la loi du 7 janvier 1948. Le montant de cet impôt dit « prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation » sera affecté à concurrence des deux tiers, à la reconstruction et à la réparation des dommages de guerre et pour le reste à l'équipement industriel et rural. Un emprunt 3 %, amortissable en dix années permet aux assujettis de se libérer du prélèvement exceptionnel.

En revanche, certaines dispositions ont permis d'alléger la charge de l'impôt

cédulaire sur les traitements et salaires (abattement porté à 96.000 francs, taux ramené à 15 %) et de l'impôt général sur le revenu (abattement de 100.000 francs).

Par rapport à 1946 les accroissements les plus importants ont porté sur :

- les recettes des contributions directes (à lui seul, le produit de l'impôt général sur le revenu a triplé de 1946 à 1947);
- l'impôt sur les opérations de bourse en raison de la reprise sensible du marché en 1947 et du développement des transactions;
- le produit des douanes, en raison du développement du commerce extérieur;
- le produit des tabacs qui a bénéficié de la suppression du rationnement et de deux augmentations substantielles des tarifs.

TABLEAU VI

Recouvrements budgétaires. Classification fiscale (en millions de francs.)

	1936	1946	1947
I. Ressources du Budget général :			
A. Ressources normales et permanentes.			
Contributions directes.	9.245	66.011	153.843
Enregistrement.	6.290	30.755	39.760
Timbre	2.514	4.526	6.934
Opérations de bourse.	210	978	2.103
Revenu des valeurs mobilières	5.799	10.193	16.263
Douanes.	8.823	18.121	36.757
Contributions indirectes.	6.255	16.396	24.589
Taxes sur le chiffre d'affaires	9.848	111.087	174.783
Taxes sur les transactions	—	42.097	55.679
Monopoles.	175	953	977
Domaines	506	10.559	7.999
Exploitations industrielles (1).	380	206	4.886
	<u>50.045</u>	<u>311.822</u>	<u>524.573</u>
B. Autres ressources.			
Confiscation de profits illicites.	—	11.817	9.672
Impôts de solidarité nationale	—	51.908	29.292
Produits divers.	6.757	54.816	49.907
	<u>6.757</u>	<u>118.541</u>	<u>88.871</u>
Budget de la reconstruction et de l'équipement.	—	—	10.144
Total des ressources du budget général	<u>56.802</u>	<u>430.363</u>	<u>623.588</u>
II. Ressources de la Caisse Autonome d'Amortissement :			
Taxe successorale (2)	2.196	—	—
Taxe complémentaire de la première mutation	224	1.603	1.839
Produit des allumettes.	264	1.248	2.128
Produit des tabacs	5.180	37.490	65.177
	<u>7.864</u>	<u>40.341</u>	<u>69.144</u>

(1) Y compris en 1947 les versements partiels des profits réalisés par la C. A. A. sur exercices antérieurs.

(2) Recette réintégrée dans le Budget général depuis le 1^{er} janvier 1946 (Enregistrement).

TABEAU VII

Recouvrements budgétaires. — Classification économique.

	MILLIONS DE FRANCS			% DU TOTAL DES RECOUVREMENTS		
	1938	1946	1947	1938	1946	1947
I. Impôts sur les revenus :						
Contributions directes	9.245	66.011	153.843	14,8	14,0	22,2
Revenu des valeurs mobilières	5.799	10.133	16.283	9,3	2,2	2,4
	15.044	76.144	170.106	24,1	16,2	24,6
II. Impôts sur la fortune :						
Mutations à titre onéreux	2.163	10.046	10.475	3,5	2,1	1,5
Mutations par décès et donations . .	2.196	10.751	13.848	3,5	2,3	2,0
Autres droits d'enregistrement	1.931	9.958	15.437	3,1	2,1	2,2
Taxe complémentaire de 1 ^{re} mutation .	224	1.603	1.839	0,4	0,3	0,3
Opérations de bourse	210	978	2.103	0,3	0,2	0,3
Timbre	2.514	4.526	6.934	4,0	0,9	1,0
	9.238	37.862	50.686	14,8	8,1	7,3
III. Impôts exceptionnels :						
Impôt de solidarité nationale	—	51.908	29.292	—	11,0	4,3
Majoration de 25 %	—	—	9.930	—	—	1,4
Confiscation de profits illicites	—	11.817	9.672	—	2,5	1,4
	—	63.725	48.894	—	13,5	7,1
IV. Impôts sur la consommation :						
Contributions indirectes	6.255	16.396	24.589	10,0	3,5	3,6
Douanes	8.823	18.121	36.757	14,1	3,3	5,3
Taxes sur le chiffre d'affaires	9.848	111.087	174.783	15,8	23,6	25,0
Taxes sur les transactions	—	42.097	55.679	—	9,0	8,1
Tabacs	5.180	37.490	65.177	8,3	8,0	9,3
Allumettes	264	1.248	2.128	0,4	0,3	0,3
Monopoles	175	953	977	0,3	0,2	0,1
Exploitations industrielles	380	206	4.886	0,6	—	0,7
	30.925	227.598	364.976	49,5	48,4	52,6
V. Domaines	506	10.559	7.999	0,8	2,2	1,2
VI. Produits divers	6.757	54.816	50.121	10,8	11,6	7,2
TOTAL GÉNÉRAL	62.470	470.704	692.732	100,0	100,0	100,0

En revanche, la confiscation des profits illicites ne semble pas avoir apporté aux finances de l'État l'appoint qu'on pouvait en attendre. Au 1^{er} janvier 1947, il restait à recouvrer 63,9 milliards pris en charge antérieurement et au 1^{er} janvier 1948, compte tenu des 9,7 milliards versés et des nouvelles prises en charge, il restait encore à recouvrer environ 90 milliards de francs au titre des années antérieures à 1948.

Voici quelques renseignements détaillés sur les recouvrements en matière d'impôt de solidarité nationale d'une part, de taxes sur le chiffre d'affaires (taxes à la production) et de taxes sur les transactions d'autre part, au cours des années 1946 et 1947.

*Impôt de solidarité nationale
(en millions de francs).*

	1946	1947
Personnes physiques :		
Prélèvement sur le capital	23.970	24.143
Contribution sur l'enrichissement	10.828	4.784
Personnes morales :		
Sociétés ayant leur siège en France	13.869	1.452
Sociétés ayant leur siège hors de France	150	273
Total compte tenu des pénalités et des sommes imputées à un compte d'attente (versements provisionnels).	51.908	29.292

TABLEAU VIII

*Taxes sur le chiffre d'affaires et taxes sur les transactions
(en millions de francs).*

TAXES à la production	1946	1947	TAXES sur les transactions	1946	1947
12 %	—	1.743	1 %	29.636	47.262
9 et 10 %	66.792	112.523	1,8 %	2.420	4.308
3 et 3,5 % (ventes)	13.158	19.749	2,75 %	255	359
3 et 3,5 % (services)	5.841	8.519	4 %	192	52
15 %	—	22	10 %	29	11
25 %	4.123	16.397	18 %	6.398	1.957
4 %	537	1.014	25 %	3.267	1.536
16 %	3.833	2.573	Anciens taux	—	195
30 %	13.545	4.515			
Taxe sur les charbons	2.552	3.457			
Pénalités	345	490			
Anciens régimes	358	3.781			
TOTAL	111.087	174.783	TOTAL	42.097	55.679

La publication de « l'inventaire Schuman » a donné lieu à une première tentative officielle de classification économique des recettes. Ce n'est d'ailleurs qu'une répartition un peu différente des grands chapitres traditionnels des recouvrements fiscaux. Il serait extrêmement utile, pour la mise en œuvre d'une comptabilité économique nationale et particulièrement pour l'étude du revenu national, de pousser beaucoup plus loin le détail. Aussi l'un des buts essentiels à assigner à une éventuelle réforme fiscale — qui soit véritablement une refonte complète du système actuel — serait de permettre d'obtenir une répartition économique rationnelle des impôts. En particulier, une répartition par grandes branches d'activité permettrait d'harmoniser l'ensemble du système et donnerait sans aucun doute des moyens pour déceler les fraudes.

Le tableau VII reprend la classification sommaire dans laquelle on a rapproché les prélèvements exceptionnels des impôts sur la fortune.

b) *Émissions de rôles.*

En ce qui concerne les contributions directes des renseignements détaillés sur les rôles émis au cours de chaque exercice sont publiés annuellement dans le volume *Renseignements statistiques relatifs aux impôts directs* et trimestriellement depuis 1947, dans le *Bulletin de statistique du ministère des Finances*. Ils donnent une situation des créances alors que tous les tableaux précédents ne tenaient compte que des recouvrements effectifs; il n'y a coïncidence que pour la partie de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires retenue à la source. Rappelons que les « prises en charge » des comptables comprennent les rôles de l'exercice en cours et ceux des quatre exercices précédents et que, pour les rôles antérieurs, le recouvrement incombe à l'Agence Judiciaire du Trésor.

Voici, pour quelques impôts directs, particulièrement importants, le montant des rôles pris en charge en 1946 et en 1947.

*Montant des rôles pris en charge
(en millions de francs).*

	1946	1947
Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux { Forfaits . . .	9.788	21.338
{ Bénéfice réel . . .	13.713	48.322
Impôt sur les bénéfices agricoles	2.065	9.729
Impôt sur les bénéfices des professions non commerciales . . .	2.201	4.251
Impôt sur les traitements et salaires.	29.730	50.897
Impôt général sur le revenu.	13.280	45.992

II. — LE TRÉSOR

Pour faciliter l'interprétation des opérations du Trésor, il est avantageux de l'assimiler à une banque dont l'État (le budget) est un des clients. Il importe alors de bien noter que, d'une part, l'État n'est pas le seul client et que, d'autre part, le Trésor (banque) ne tient qu'un compte de caisse. Tel est bien, en effet, le sens du principe de l'unité de caisse respecté par chaque comptable du Trésor. Il est bien évident, dès lors, que, si l'on veut donner une signification économique aux recettes et aux dépenses de la Trésorerie, on soit conduit à éliminer un certain nombre de doubles emplois et, en premier lieu, des opérations dont les écritures ne traduisent qu'un simple passage dans la caisse commune. C'est ainsi que, par exemple, on ne considérera comme ressource effective du Trésor que l'excédent des dépôts (recettes) sur les retraits (dépenses) des comptes des divers correspondants du Trésor.

Pour avoir une image plus complète de l'ensemble des charges et des ressources de la trésorerie, on a inclus dans le tableau IX ci-après, les recettes et les dépenses de la Caisse autonome d'Amortissement dont le budget ne constitue qu'un démembrement constitutionnel du budget général. Toutefois, les dépenses de la C. A. A. ont été ventilées approximativement en dépenses propres portées en charges et en amortissement de la Dette publique porté en diminution des ressources d'emprunt. De plus, on s'est efforcé de dégager les soldes nets des postes « opérations propres du Trésor », « opérations sur l'or et les devises », « Dépôts des correspondants du Trésor » entre lesquels des doubles emplois sont souvent possibles. Enfin, on a préféré compter une augmentation des encaisses en diminution des ressources consommées plutôt qu'en augmentation des charges supportées de façon que ces dernières représentent effectivement le total des francs créés.

Sous ces réserves, le tableau IX ci-contre fait apparaître les charges et ressources de la trésorerie au cours des années 1946 et 1947.

TABLEAU IX.
Charges et ressources de la Trésorerie
(en milliards de francs).

	1946	1947
I. Charges supportées :		
a) Dépenses budgétaires de l'État	549	682
b) Dépenses budgétaires de la C. A. A.	8	10
c) Dépenses hors budget (opérations du Trésor)	241	320
TOTAL	798	1.012
II. Ressources consommées :		
a') Recettes budgétaires de l'État	422	625
b') Recettes budgétaires de la C. A. A.	39	68
c') Ressources d'emprunts (net)	(— 31)	(— 102)
d') Traités émises en règlement de dépenses publiques (net)	70	47
e') Produit net des opérations sur l'or et les devises	177	153
f') Variation des comptes de dépôts au Trésor	70	89
g') Ressources exceptionnelles	—	10
h') Avance des banques d'émissions	58	132
i') Diminution des encaisses et fonds en route	(— 7)	(— 10)
	798	1.012

La répartition approximative de la couverture des dépenses peut donc se présenter ainsi :

	1946		1947	
	milliards	%	milliards	%
Recettes normales	461	58	693	69
Emprunt	215	27	145	14
Inflation	122	15	174	17
	798	100	1.012	100

Dans l'inflation se retrouvent les postes :

Avances des banques d'émission;

Partie des opérations sur l'or et les devises (or cédé par la Banque de France au Fonds de Stabilisation des Changes, variation du compte courant du Fonds de stabilisation des changes);

Diminution des encaisses et fonds en route (bien que ceux-ci peuvent être imputés soit à l'emprunt : variation des comptes des correspondants, des traites et valeurs mobilisables, soit à l'inflation : variation des comptes du Trésor dans les Banques d'émission et des fonds à l'étranger).

III. — LES DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES

A. La circulation fiduciaire.

La part de l'inflation ainsi déterminée se retrouve presque intégralement dans l'accroissement de la circulation fiduciaire au cours de l'année 1947. Au 31 décembre 1946, le bilan de la Banque de France accusait un montant de 733,8 milliards de francs de billets en circulation, fin 1947 ce montant s'élevait à 920,8 milliards de francs, soit une augmentation de 187 milliards de francs. Les diverses mesures de lutte contre l'inflation prises par le gouvernement dès le début de 1948 ont eu pour conséquence immédiate une réduction de la circulation d'environ 300 milliards de francs, mais cette diminution était plus

apparente que réelle, puisque la presque totalité des billets de 5.000 francs, momentanément bloqués, a été remboursée par la suite. De ce seul point de vue le bénéfice pour le Trésor a été négligeable, mais l'opération a présenté l'avantage d'une réduction brutale du pouvoir d'achat disponible.

Compte tenu de la remise en circulation progressive des sommes bloquées fin janvier, l'accroissement continu du montant des billets en circulation observé au cours de l'année 1947 ne s'est pas poursuivi et a même fait place, au cours du 1^{er} semestre de 1948 à une diminution de l'ordre de 60 milliards.

Si l'on ajoute, en effet, aux 797 milliards en circulation au 3 juin 1948 environ 60 milliards de billets restant à rembourser, on obtient un total de 857 milliards qui, comparé aux 921 milliards en circulation au début de l'année, fait ressortir une diminution de 64 milliards de francs. La raison essentielle en est l'aisance relative de la Trésorerie dans les premiers mois de l'année grâce à une accélération des rentrées fiscales. Entre le 11 mars et le 3 juin le Trésor a pu rembourser à la Banque de France 37 milliards d'avances.

B. Les dépôts bancaires.

La progression des comptes créditeurs dans les banques a été plus lente en 1947 qu'en 1946 puisque le taux mensuel moyen d'accroissement n'a été que de 1,4 % contre 3,6 % en 1946. Le tableau ci-dessous montre que la progression enregistrée apparaît aussi bien dans les comptes de chèques c'est-à-dire, en fait, les comptes des particuliers que dans les comptes courants des entreprises.

TABLEAU X
(en milliards de francs).

	31 décembre 1946	31 mars 1947	31 mai 1947	31 juillet 1947	30 septembre 1947	31 décembre 1947
Comptes courants	271	282	294	305	314	339
Créditeurs divers	38	33	34	30	36	41
	309	315	328	335	350	380
Comptes de chèques	201	212	216	216	226	228
	510	527	544	551	576	608

C. Les comptes postaux.

L'avoir des particuliers et des collectivités privées dans les comptes de chèques postaux s'est accru au cours de l'année 1947 à un taux moyen mensuel de 2,9 % soit deux fois plus rapidement que les dépôts bancaires.

L'influence du développement propre du service des chèques postaux se fait encore sentir et si le montant de l'avoir des titulaires ne représente que le sixième des dépôts bancaires, il atteint près de 25 fois son niveau de 1938.

D. Les caisses d'épargne.

Pour la première fois depuis la guerre, les difficultés de trésorerie ont amené une période assez longue pendant laquelle le montant des retraits a dépassé le montant des dépôts dans les Caisses d'épargne. Au total, l'avoir des déposants n'a pas sensiblement varié et au 31 décembre 1947 il atteignait 311 milliards,

non compris les intérêts capitalisés de 1947, (dont 144 pour la Caisse nationale d'épargne et 167 milliards pour l'ensemble des caisses ordinaires).

E. Les disponibilités monétaires.

Le total des postes qui précèdent peut donner une idée approximative de la masse monétaire, mais il faut noter que le résultat est beaucoup moins significatif en valeur absolue qu'en indice de variation. D'une part, cette façon de procéder conduit à certains doubles emplois et, d'autre part, elle ne donne pas une vue complète de l'ensemble des moyens de paiement : il faudrait y ajouter, entre autres, les dépôts des particuliers, au Trésor, à la Banque de France, à la Caisse des Dépôts et Consignations, et y inclure le montant des effets de commerce qui, lorsqu'ils sont endossés, constituent une véritable monnaie. Enfin les divers postes retenus ne présentent pas tous le même degré de liquidité, en particulier les dépôts dans les Caisses d'épargne, bien qu'ils soient payables à vue, ont, par rapport aux billets de banques ou aux dépôts bancaires, une vitesse de circulation beaucoup plus faible. On peut donc convenir de les compter à part et de distinguer les « liquidités monétaires » (dépôts en banques, aux chèques postaux, billets en circulation) des « disponibilités monétaires » (comprenant en plus les dépôts dans les caisses d'épargne).

Le tableau suivant en donne l'évolution au cours de l'année 1947. On a tenu compte des dépôts dans les caisses de crédit populaire et dans les caisses de crédit agricole.

TABEAU XI
Liquidités et disponibilités monétaires en fin de mois
(en milliards de francs).

	1946	1947				
	Décembre	mars	Mai	Juillet	Septembre	Décembre
1. Billets en circulation	784	746	775	832	852	921
2. Dépôts dans les banques	510	527	544	551	576	608
3. Caisses de crédit populaire . . .	17	17	17	18	19	20
4. Caisses de crédit agricole	28	33	32	31	36	38
5. Comptes courants postaux	72	80	82	90	90	97
Total des liquidités monétaires . .	1.361	1.403	1.450	1.522	1.578	1.684
(1 + 2 + 3 + 4 + 5)						
6. Caisse nationale d'épargne	142	147	148	148	147	144
7. Caisses d'épargne ordinaires . . .	158	167	168	168	167	167
Total des disponibilités monétaires .	1.661	1.717	1.766	1.838	1.887	1.995
(1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)						
Indice :						
Liquidités monétaires	100	103	107	112	116	124
Disponibilités monétaires	100	103	106	111	114	120
Prix de gros	100	102	112	105	128	145

IV. — LES INVESTISSEMENTS DE CAPITAUX

A. La Dette publique.

Depuis 1945 l'accroissement de la Dette publique est resté très en arrière de celui des prix comme de celui de l'ensemble des disponibilités monétaires. La dette intérieure portant intérêt a, au cours de l'année 1947, accusé une assez

grande stabilité. En revanche, la dette extérieure continue de s'accroître régulièrement. Au premier janvier 1948, cette dernière pouvait se décomposer ainsi :

Dette en dollars.	2.136 millions de dollars
Dette en livres	100 millions de livres
Dette en francs suisses, florins ou dollars (à l'option du porteur).	206 millions de francs suisses
Dette assortie d'une garantie de change.	72.820 millions de francs

Le tableau ci-après donne l'évolution récente des diverses catégories de dette comparée à la situation à la veille du dernier conflit mondial.

TABEAU XII
Dette publique
(en milliards de francs courants).

	31 août 1939	31 déc. 1945	31 déc. 1946	31 mars 1947	30 juin 1947	30 sept. 1947	31 déc. 1947
I. Dette intérieure :							
Dette perpétuelle.	55,0	181,9	181,9	181,9	181,9	182,1	182,1
Dette amortissable.	180,1	327,1	354,7	353,6	351,6	350,4	348,5
Dette remboursable par annuités. . .	62,2	92,5	106,2	106,6	104,8	108,9	108,2
Dette à moyen terme et à court terme.	99,2	746,0	798,6	826,9	826,9	809,2	813,5
Dette envers les banques d'émission.	36,1	475,8	533,6	548,1	601,2	647,2	665,2
Total de la dette intérieure. . .	432,6	1.823,3	1.975,0	2.017,1	2.078,4	2.092,8	2.117,6
II. Dette extérieure :							
Dette amortissable.	5,6	8,4	7,9	7,7	7,7	7,7	6,8
Dette remboursable par annuités. . .	—	—	207,7	231,0	262,0	276,0	301,6
Dette à moyen terme, à court terme et à vue.	7,5	0,2	5,1	55,1	64,1	73,1	73,1
Total de la dette extérieure. . .	13,1	8,6	220,7	293,8	333,8	356,8	381,5
Total de la dette publique. . . .	445,7	1.831,9	2.195,7	2.310,9	2.412,2	2.449,6	2.499,1

B. Les Émissions de valeurs mobilières.

Les renseignements tirés de dépouillement du *Bulletin des Annonces légales obligatoires* (B. A. L. O.) et du *Journal officiel* permettent de connaître le montant des émissions de valeurs mobilières faites sur le marché public mais ne donnent qu'une indication très vague sur l'ensemble du prélèvement effectué sur l'épargne française par les investissements à long terme en valeurs mobilières.

De nombreuses émissions faites à l'intérieur d'un cercle restreint, sans offre publique, échappent à l'obligation de l'insertion d'une notice au B. A. L. O. C'est ainsi que le dépouillement d'un grand nombre de journaux locaux d'annonces légales, effectué par les services financiers d'un grand établissement de crédit, montre que si la presque totalité des emprunts obligataires peut être saisie par le dépouillement du seul B. A. L. O., il n'en est pas de même des émissions d'actions. L'écart est d'ailleurs beaucoup plus grand pour les créations de sociétés (dont les titres sont en général souscrit par un petit nombre de personnes) que pour les augmentations de capital des sociétés déjà existantes, comme le montre le tableau suivant.

TABLEAU XIII
Émissions de valeurs mobilières.

	1946			1947		
	Statistique privée	Émissions publiques	Rapport émissions publiques	Statistique privée	Émissions publiques	Rapport Émissions publiques
	Millions de francs		Stat. privée	Millions de francs		Stat. privée
			%			%
I. Actions.						
1. Créations de Sociétés :						
par espèces.	1.488	333	22,4	1.131	140	12,4
par apports extérieurs.	1.176	20	1,7	2.096	8	0,4
	2.664	353	13,3	3.227	148	4,6
2. Augmentation de capital :						
par espèces.	21.362	16.523	77,3	28.391	19.711	69,5
par apports extérieurs.	347	34	9,8	1.292	152	12,3
par incorporations de réserves.	17.619	7.742	43,9	48.465	21.802	45,0
	39.328	24.299	61,8	78.148	41.672	53,3
II. S. A. R. L.						
1. Constitutions	11.402	—	—	11.867	—	—
2. Augmentations de capital	4.123	—	—	11.449	—	—
	15.525	—	—	23.316	—	—
III. Obligations :						
1. Sociétés.	31.380	31.323	99,8	11.943	11.934	100,0
2. Collectivités locales et entreprises nationalisées.	8.800	8.246	93,7	19.100	18.000	94,0
3. Crédit National.	30.000	30.000	100,0	—	—	—

Le tableau suivant donne, sous les réserves précédentes, le solde net des émissions publiques en 1946 et en 1947 comparé à celui de 1938 (1). En ce qui concerne les émissions d'actions, c'est le montant donné par la Statistique privée, plus proche de la réalité, qui a été retenu.

TABLEAU XIV
Émissions et remboursements de valeurs mobilières
(Montant nominal en milliards de francs).

	1938		1946		1947	
	Émissions	Rembour- sements	Émissions	Rembour- sements	Émissions	Rembour- sements
Sociétés. { actions.	1,9	—	24,4	—	32,9	—
{ obligations.	0,8	1,2	36,8	8,0	24,2	1,5
Crédit National.	1,0	0,4	30,0	0,5	—	0,6
S. N. C. F.	0,7	1,2	—	1,4	10,0	1,7
Collectivités publiques.	1,2	0,1	0,8	0,3	1,9	0,2
Territoires d'Outre-mer.	1,0	0,2	2,0	0,3	—	0,4
Étranger	—	0,4	—	—	—	0,1
TOTAL	6,6	3,5	94,0	10,5	69,0	4,5
Trésor et Caisse autonome d'Amor- tissement.	74,6	62,6	690,1	667,5	620,9	655 0
Court terme.	11,0	5,4	—	8,2	—	12,4
Moyen terme et long terme	—	—	—	—	—	—
TOTAL GÉNÉRAL	92,2	71,5	784,1	686,2	689,9	671,9
Excédent des émissions sur les rem- boursements :						
Non compris Trésor et C. A. A. . . .	+ 3,1		+ 88,5		+ 64,5	
Y compris Trésor et C. A. A.	+ 20,7		+ 97,9		+ 18,0	

(1) Voir *Bulletin de la Statistique générale de la France*. Supplément juillet-septembre 1948.

Le montant net des émissions sur le marché public est donc, en 1947, en baisse sensible par rapport à 1946 et nettement inférieur au niveau moyen observé depuis la guerre. De plus, pour la première fois depuis la guerre, les remboursements effectués par le Trésor et la C. A. A. ont dépassé le montant de leurs émissions.

V. — LES FINANCES EXTÉRIEURES. LA BALANCE DES PAIEMENTS

Depuis 1945, la Direction des Finances extérieures du Ministère des Finances établit régulièrement une situation de la balance des paiements entre la zone franc et l'étranger. Rappelons qu'il s'agit là d'un compte de gestion qui ne fait intervenir que les mouvements effectifs de devises (en recettes et en dépenses) et non d'un compte d'exercice (balance des comptes) qui, lui, ferait intervenir le montant des dettes et des créances (en débit et en crédit) ayant pris naissance au cours de l'exercice. Bien entendu il ne s'agit ici que du montant officiel des paiements tels qu'ils résultent de la comptabilité du Trésor et de l'Office des changes, à l'exclusion des transactions clandestines.

Sous ces réserves voici comment se présente la balance des paiements pour les années 1946 et 1947.

TABLEAU XV

A. — Paiements courants (en milliards de francs).

	1946		1947	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
<i>Règlements commerciaux :</i>				
Exportations et importations	51,9	231,1	123,9	296,8
Fret, assurances, transit, etc.	2,5	31,7	11,8	48,8
<i>Revenus et services :</i>				
Revenus du travail	1,1	5,8	1,7	8,2
Revenus du capital	11,1	1,2	17,2	2,7
Autres revenus et services	5,4	4,1	11,5	5,7
Voyageurs et touristes	2,7	4,9	6,7	5,6
Opérations du Trésor public	1,6	7,0	17,4	10,2
Créances et dettes arriérées	4,6	1,5	7,3	6,4
Recettes et dépenses diverses	4,9	7,7	11,0	4,3
Opérations des Territoires d'outre-mer avec l'étranger (solde)	—	35,3	—	19,4
Solde des paiements courants	244,0	—	199,5	—
TOTAL	329,8	329,8	408,5	408,5

B. — Opérations en capital (en milliards de francs).

	1946		1947	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Déficit des paiements courants	—	244,0	—	199,5
Investissements nets français à l'étranger et investissements nets étrangers en France	2,5	4,1	5,1	15,7
Emprunts et remboursements d'emprunts	118,1	27,2	148,4	3,9
Variation des avoirs étrangers en francs	9,0	—	14,7	12,0
Variations des avoirs français en or et en devises	149,2	2,8	85,3	22,2
Erreurs et omissions	—	0,7	1,5	1,7
Arbitrages de devises	—	—	16,8	16,8
TOTAL	278,8	278,8	271,8	271,8

Le mode de facturation des règlements commerciaux a conduit à compter les importations comme les exportations en valeur F. O. B., et à distinguer les frais accessoires. De plus, aux statistiques douanières utilisées, ont été ajoutées les diverses subventions à l'importation de façon à obtenir la contre-valeur en francs des devises réellement déboursées.

Il semble que, d'après ces résultats, les recettes de tourisme soient nettement sous-évaluées (1).

Enfin, en ce qui concerne les mouvements de capitaux, on peut remarquer qu'en 1947 les investissements nets français à l'étranger représentent environ trois fois le montant des investissements étrangers en France.
